

Formulaire d'adhésion à titre individuel



Veillez utiliser le présent formulaire si vous désirez devenir membre de l'AFP à titre personnel. Vous demeurez membre de l'AFP même si vous quittez l'organisme au sein duquel vous œuvrez. Pour une adhésion par l'intermédiaire d'un organisme (l'organisme est titulaire de l'adhésion), veuillez utiliser le formulaire d'adhésion pour un organisme.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec AFP Canada au 416-941-9144.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'AFP, veuillez consulter notre site Web au www.afpglobal.org.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION

- Déterminer la catégorie d'adhésion correspondant à votre situation (voir l'encadré ci-dessous).
- Lire le *Code de déontologie et de normes de l'AFP* et apposer votre signature au bas du présent formulaire.
- Poster le formulaire dûment rempli et votre paiement (droits d'adhésion et cotisation à votre chapitre) à l'adresse suivante : Association des professionnels en philanthropie, 260, rue King Est, bureau 412, Toronto (Ontario) M5A 4L5
- Vous pouvez envoyer votre formulaire par télécopieur au **240-396-5602**.

CATÉGORIES D'ADHÉSION À TITRE PERSONNEL

(Veuillez déterminer la catégorie qui s'applique à votre situation.)

- PROFESSIONNEL** : personne qui détient une certaine responsabilité directe en matière de collecte de fonds, travaille aux États-Unis ou au Canada, est rémunérée pour ses services, adhère au *Code de déontologie et de normes de l'AFP* et à ses statuts, fait la promotion de la *Charte des droits donateur* et œuvre, ou a œuvré, au sein d'un organisme qui apporte des avantages à la société. (Toute personne de l'extérieur des États-Unis ou du Canada peut s'inscrire dans cette catégorie à titre de collecteur de fonds bénévole.)
- JEUNE PROFESSIONNEL** : personne âgée de 30 ans et moins qui détient une certaine responsabilité directe en matière de collecte de fonds, travaille aux États-Unis ou au Canada, est rémunéré pour ses services, adhère au *Code de déontologie et de normes de l'AFP* et à ses statuts, fait la promotion de la *Charte des droits du donateur* et œuvre, ou a œuvré, au sein d'un organisme qui apporte des avantages à la société.
- ASSOCIÉ** : personne qui œuvre dans un domaine lié à la philanthropie ou qui a des intérêts communs à ceux des professionnels en philanthropie, et qui adhère au *Code de déontologie et de normes de l'AFP* et à ses statuts et fait la promotion de la *Charte des droits du donateur*.

Veillez remplir la section ci-dessous ou joindre votre carte professionnelle.

NOM _____

TITRE _____

ORGANISATION _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____

CODE POSTAL _____ PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

CELLULAIRE _____

TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

DROITS D'ADHÉSION ET COTISATIONS

L'adhésion à l'AFP à titre personnel n'est pas transférable. En cas de changement d'emploi ou d'adresse, vous devez en aviser le siège social international de l'AFP par écrit ou par courriel. Tous les droits sont payables annuellement à la date anniversaire de votre adhésion. Les frais d'adhésion à titre de professionnel et de membre associé comprennent deux types de cotisation : les droits d'adhésion à l'AFP et la cotisation au chapitre de votre région. Pour calculer le total de vos frais d'adhésion, veuillez remplir la section suivante. Les jeunes professionnels paient des droits fixes.

- Veillez cocher votre catégorie d'adhésion :
 - Membre professionnel : 285 \$ (droits d'adhésion) + la cotisation au chapitre
 - Membre associé : 285 \$ (droits d'adhésion) + la cotisation au chapitre
 - Jeune professionnel (âgé de 30 ans ou moins) : 95 \$ (droits d'adhésion de 65 \$ + cotisation au chapitre de 30 \$).
Indiquez votre date de naissance : _____ (obligatoire)
- Déterminez le chapitre dont vous ferez partie (voir au dos du formulaire). Indiquez la cotisation à ce chapitre : _____ \$ Code du chapitre : _____
- TOTAL DES FRAIS D'ADHÉSION : _____ \$
- Mode de paiement : Chèque Visa MasterCard AmEx Discover

NUMÉRO DE COMPTE _____

DATE D'EXPIRATION _____

CODE DE SÉCURITÉ (trois chiffres figurant au dos de la carte) _____

VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES AFIN DE NOUS AIDER À MIEUX VOUS SERVIR

- Vos cotisations annuelles sont-elles payées par votre organisation?
 OUI NON
- Année où vous avez entrepris votre carrière en philanthropie _____
- Sous réserve de l'approbation de l'AFP, la liste des membres de l'AFP est mise à la disposition d'organismes dignes de confiance. Si vous **ne voulez pas** que votre nom soit communiqué à d'autres organismes, veuillez cocher cette case.

J'atteste avoir lu le *Code de déontologie et de normes de l'AFP*. En signant le présent formulaire, je m'engage à le respecter et je reconnais que le Comité de déontologie de l'AFP pourrait m'imposer des sanctions si je manque à mes devoirs déontologiques. J'atteste également n'avoir jamais été reconnu coupable, n'avoir jamais plaidé coupable ou non-contestation, ou n'avoir jamais reçu une sentence défavorable dans le cadre d'une poursuite pour fraude, fausse représentation, détournement de fonds, vol ou autres délits, violations ou actes préjudiciables semblables à l'encontre d'un organisme de bienfaisance, d'un donateur ou d'un donateur potentiel. Je comprends que s'il y a un chapitre de l'AFP dans ma région, je dois en faire partie, en plus d'être membre de l'Association des professionnels en philanthropie.

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) _____

DATE _____

Vous profiterez des services de l'AFP dès que nous aurons reçu votre paiement. Veuillez prévoir de 4 à 6 semaines pour la livraison des premières publications

Cotisations au chapitre (04/2022)

Chapitre	Cotisation Code	Chapitre	Cotisation Code	Chapitre	Cotisation Code
At Large USA	\$0 AAU	IN, Indianapolis	\$80 IN1	PA, Scranton	\$30 PA5
AK, Anchorage	\$50 AK1	IN, Lake/Porter Counties	\$50 IN4	RI, Providence	\$50 RI1
AL, Birmingham	\$75 AL1	IN, Michiana	\$50 IN2	SC, Charleston	\$25 SC3
AL, Huntsville	\$75 AL4	KS, Topeka	\$25 KS2	SC, Columbia	\$25 SC1
AR, Fayetteville	\$35 AR2	KS, Wichita	\$50 KS1	SC, Spartanburg	\$25 SC2
AR, Little Rock	\$75 AR1	KY, Lexington	\$25 KY1	SD, South Dakota	\$50 SD1
AZ, Flagstaff	\$50 AZ3	KY, Louisville	\$25 KY2	TN, Chattanooga	\$75 TN3
AZ, Phoenix	\$75 AZ1	LA, Baton Rouge	\$50 LA3	TN, Knoxville	\$30 TN4
AZ, Tucson	\$55 AZ2	LA, Lake Charles	\$25 LA5	TN, Memphis	\$50 TN2
CA, Los Angeles	\$100 CA1	LA, New Orleans	\$50 LA1	TN, Nashville	\$55 TN1
CA, Monterey	\$50 CAB	LA, Shreveport	\$30 LA2	TX, Amarillo	\$25 TX9
CA, Orange	\$75 CA5	MA, Boston	\$75 MA1	TX, Austin	\$50 TX5
CA, Palm Springs	\$50 CAE	MA, Springfield	\$40 MA2	TX, Corpus Christi	\$25 TXB
CA, Riverside/San Bernardino	\$35 CA6	MD, Baltimore	\$70 MD1	TX, Dallas	\$50 TX1
CA, Sacramento	\$45 CA8	MD, Frederick	\$30 MD2	TX, Ft. Worth	\$50 TX3
CA, San Diego	\$60 CA3	MI, Detroit	\$50 MI1	TX, Houston	\$70 TX2
CA, San Fernando	\$50 CAA	MI, Flint/Midland	\$30 MI3	TX, Lubbock	\$25 TX4
CA, San Fran/Oakland	\$100 CA2	MI, Grand Rapids	\$50 MI2	TX, Midland/Odessa	\$50 TXA
CA, Silicon Valley	\$50 CA9	MI, Lansing	\$60 MI4	TX, San Antonio	\$50 TX7
CA, San Joaquin Valley	\$35 CA4	MN, Minn./St. Paul	\$85 MN1	TX, Tyler	\$50 TXD
CA, San Luis Obispo	\$45 CAF	MN, Paynesville	\$35 MN3	TX, Waco	\$25 TX6
CA, Santa Barb./Ventura	\$50 CA7	MN, Rochester	\$50 MN2	UT, Salt Lake City	\$50 UT1
CA, Sonoma-Napa	\$40 CAD	MO, Kansas City	\$70 MO1	VA, Hampton Roads	\$45 VA6
CA, Stan. Cnty/Modesto	\$30 CAC	MO, Springfield	\$25 MO3	VA, Harrisonburg	\$40 VA2
CO, Colorado Springs	\$75 CO2	MO, St. Louis	\$95 MO2	VA, Lynchburg	\$25 VA4
CO, Denver	\$80 CO1	MT, Billings	\$25 MT1	VA, Richmond	\$35 VA3
CT, Fairfield	\$50 CT2	NC, Asheville	\$45 NC3	VA, Roanoke	\$30 VA1
CT, Hartford	\$50 CT1	NC, Cape Fear	\$30 NC7	VA, Winchester	\$30 VA5
DC, Washington	\$120 DC1	NC, Charlotte	\$25 NC1	WA, Seattle	\$75 WA1
DE, Wilmington	\$60 DE1	NC, Raleigh/Durham	\$50 NC2	WA, South Sound	\$50 WA2
FL, Ft. Laud/Broward	\$40 FL8	NC, Winston-Salem	\$40 NC4	WI, Green Bay/Sheboygan	\$30 WI4
FL, Indian River	\$40 FLD	ND, Fargo/Grand Forks	\$35 ND1	WI, La Crosse	\$30 WI2
FL, Jacksonville	\$50 FL5	NE, Omaha	\$50 NE1	WI, Madison	\$45 WI3
FL, Martin/St. Lucie Cnties	\$40 FLB	NH, Maine/Vermont/NH	\$35 NH1	WI, Milwaukee	\$60 WI1
FL, Miami	\$50 FL1	NJ, Atlantic City	\$55 NJ2		
FL, Naples/Ft. Myers	\$30 FLA	NJ, Newark/Trenton	\$75 NJ1	Canada	
FL, Orlando	\$40 FL3	NM, Albuquerque	\$50 NM1	AB, Calgary	\$80 CN6
FL, Palm Beach	\$50 FL4	NV, Las Vegas	\$50 NV2	AB, Edmonton	\$80 CN5
FL, Pensacola	\$40 FL9	NV, Reno	\$30 NV1	AB, Lethbridge	\$50 CNG
FL, Polk County	\$50 FLG	NY, Albany/Schenectady	\$35 NY4	BC, Okanagan	\$50 CNH
FL, Port Charlotte	\$30 FLH	NY, Buffalo	\$75 NY2	BC, Vancouver	\$75 CN3
FL, Sarasota	\$50 FL7	NY, Ithaca	\$40 NY7	BC, Vancouver Island	\$50 CN2
FL, Space Coast	\$40 FLE	NY, Long Island	\$75 NY6	MB, Winnipeg	\$60 CN7
FL, Tallahassee	\$25 FL6	NY, Mid-Hudson Valley	\$50 NY8	NB, New Brunswick	\$75 CNK
FL, Tampa/St. Pete	\$60 FL2	NY, New York City	\$115 NY1	NF, St. John's	\$40 CNC
FL, Volusia/Flagler	\$25 FLI	NY, Rochester	\$70 NY3	NS, Cape Breton	\$75 CNJ
GA, Atlanta	\$75 GA1	NY, Syracuse	\$50 NY5	NS, Halifax	\$80 CND
GA, Augusta	\$25 GA2	NY, Westchester Cnty.	\$45 NY9	ON, Barrie	\$100 CNL
GA, Savannah	\$25 GA3	OH, Canton/Akron	\$35 OH4	ON, Hamilton	\$75 CNF
HI, Honolulu	\$50 HI1	OH, Cincinnati	\$50 OH3	ON, Kingston	\$50 CNE
IA, Cedar Falls	\$50 IA5	OH, Cleveland	\$55 OH1	ON, London & Region	\$65 CNM
IA, Cedar Rapids	\$50 IA2	OH, Columbus	\$55 OH2	ON, Ottawa	\$85 CN4
IA, Des Moines	\$60 IA1	OH, Dayton	\$35 OH7	ON, Toronto	\$80 CN1
IA, Dubuque	\$50 IA4	OH, Springfield	\$25 OH9	ON, Windsor	\$50 CNB
ID, Boise	\$25 ID1	OH, Toledo	\$40 OH6	QC, Montreal	\$50 CN8
IL, Champaign	\$50 IL6	OH, Youngstown	\$25 OH5	SK, Regina	\$50 CAN
IL, Chicago	\$120 IL1	OK, Oklahoma City	\$50 OK1	SK, Saskatoon	\$80 CN9
IL, Peoria	\$40 IL2	OK, Tulsa	\$50 OK2	At-Large- si vous êtes situé a plus de 120 km d'un chapitre	\$25 AAF
IL, Rockford	\$35 IL3	OR, Portland	\$50 OR1		
IL, Rock Island/ Davenport, IA	\$50 IL5	PA, Allentown	\$45 PA4		
IN, Fort Wayne	\$50 IN3	PA, Berks	\$40 PA8	Mexique	
		PA, Harrisburg	\$50 PA2	MX, Baja California	\$25 MX9
		PA, Meadville/Erie	\$25 PA6	MX, Guadalajara	\$25 MX4
		PA, Philadelphia	\$100 PA1	MX, Mexico City	\$25 MX1
		PA, Pittsburgh	\$50 PA3	MX, Monterrey	\$25 MX2
				Chapitres Internationaux	
				Bermuda	\$60 BM1
				Egypt	\$0 EG1
				Hong Kong	\$25 HK1
				Jakarta	\$25 JK1

CODE DE DÉONTOLOGIE

CODE DE DÉONTOLOGIE (adopté en 1964; modifié en septembre 2007 et octobre 2014)

L'Association des professionnels en philanthropie croit qu'une conduite éthique encourage le développement et le perfectionnement des professionnels en philanthropie et de la profession, et contribue à promouvoir la philanthropie et le bénévolat. Les membres de l'AFP reconnaissent qu'il leur incombe de prendre des moyens conformes à l'éthique pour obtenir du soutien philanthropique ou d'appuyer les efforts visant à encourager les dons de bienfaisance qui respectent l'éthique. Tout membre qui enfreint les normes s'expose à des sanctions disciplinaires, comme le prévoient les procédures d'exécution du code de déontologie de l'AFP. Les membres de l'AFP, particuliers et entreprises, conviennent de se conformer aux normes déontologiques de l'AFP (et de veiller, de leur mieux, à ce que les membres de leur personnel s'y conforment également).

CONFIANCE DU PUBLIC, TRANSPARENCE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 1 Les membres ne doivent participer à aucune activité susceptible de nuire à leur organisme, à leurs clients ou à leur profession ni jeter sciemment le discrédit sur la profession.
- 2 Les membres ne doivent participer à aucune activité susceptible d'entrer en conflit avec leurs obligations fiduciaires, éthiques et juridiques envers leur organisme, leurs clients ou leur profession.
- 3 Les membres doivent dévoiler tout conflit ou risque de conflit d'intérêts; semblable déclaration n'empêche ni n'implique une quelconque pratique répréhensible au plan éthique.
- 4 Les membres ne doivent pas exploiter de relations avec un donateur, un donateur éventuel, un bénévole, un client ou un employé pour leur bénéfice ou celui de leur organisme.
- 5 Les membres doivent se conformer à toutes les lois civiles et criminelles locales, provinciales, fédérales ou de leur État.
- 6 Les membres doivent reconnaître les limites de leur champ de compétence.
- 7 Les membres doivent présenter et offrir des produits et des services de façon honnête, sans faire de déclarations trompeuses.
- 8 Les membres doivent définir la nature et le but de toutes les relations contractuelles dès que ces dernières sont établies; ils doivent être disponibles pour répondre aux besoins des parties en cause avant, pendant et après la vente de produits ou de services.
- 9 Les membres doivent s'abstenir de violer sciemment les droits sur la propriété intellectuelle de tierces parties.
- 10 Les membres doivent protéger la confidentialité de tous les renseignements privilégiés relatifs aux relations entre les fournisseurs et les clients.
- 11 Les membres doivent s'abstenir de dénigrer leurs concurrents en fournissant des informations mensongères.

SOLLICITATION ET GESTION DES DONS PHILANTHROPIQUES

- 12 Les membres doivent veiller à ce que tous les documents de sollicitation et de communication soient exacts et reflètent fidèlement la mission de leur organisme et l'utilisation des fonds sollicités.
- 13 Les membres doivent veiller à ce que les donateurs reçoivent des conseils judicieux exacts et éthiques sur la valeur et les implications fiscales de dons éventuels.

- 14 Les membres doivent veiller à ce que les dons soient utilisés conformément aux intentions des donateurs.
- 15 Les membres doivent veiller à ce que toutes les sources de revenus soient bien gérées et que l'on rende des comptes de façon périodique quant à leur utilisation et à leur gestion.
- 16 Les membres doivent obtenir le consentement explicite des donateurs avant de modifier les conditions des transactions financières.

TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET PRIVÉS

- 17 Les membres ne doivent dévoiler aucun renseignement privilégié ou confidentiel à d'autres parties.
- 18 Les membres doivent respecter le principe selon lequel tous les renseignements sur des donateurs et des donateurs éventuels générés par ou pour un organisme ou un client appartiennent à cet organisme.
- 19 Les membres doivent donner aux donateurs et aux clients la possibilité de faire retirer leur nom des listes que l'on vend ou loue à d'autres organismes ou que l'on échange avec ceux-ci.
- 20 Lorsqu'ils déclarent les résultats de leurs campagnes de financement, les membres doivent recourir à des méthodes de comptabilité précises et constantes, conformes aux lignes directrices pertinentes adoptées par l'autorité compétente.

RÉMUNÉRATION, PRIMES ET COMMISSIONS D'INTERMÉDIAIRE

- 21 Les membres ne doivent accepter aucune rétribution ou conclure un contrat qui se fonde sur un pourcentage des contributions qu'ils auront reçues, ni accepter de commissions d'intermédiaire ou d'honoraires conditionnels.
- 22 Les membres peuvent accepter une rémunération en fonction de leur rendement, des primes par exemple, seulement si de telles primes font partie des pratiques courantes de leur organisme et qu'elles ne se fondent pas sur les contributions obtenues.
- 23 Les membres ne doivent pas offrir ni accepter de paiements ou d'égards particuliers dans l'optique d'influencer le choix de produits ou de services.
- 24 Les membres ne doivent pas payer de commissions d'intermédiaire, de commissions de toute autre nature ni de pourcentage sur les contributions reçues.
- 25 Les membres qui reçoivent des fonds de la part d'un donateur ou d'un client doivent respecter les exigences juridiques relatives au déboursement de ces fonds.